

5. Les travaux, commencés le 26 octobre 1964, étaient terminés le 10 novembre 1964.

INSCRIPTIONS AU SERVICE DE PLACEMENT

Question n° 2241—**M. Howe (Hamilton-Sud)**:

1. Combien de personnes se sont inscrites au Service national de placement dans chaque période de deux semaines en 1964?

2. Quelle proportion des chômeurs ce nombre représenterait-il dans chaque période de deux semaines?

3. Combien de personnes ont réussi à se trouver un emploi par l'entremise du Service national de placement dans chaque période de deux semaines?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): 1. Aucun renseignement n'est disponible quant aux périodes de deux semaines et au nombre de personnes inscrites. Le nombre de demandes d'emploi aux bureaux du Service national de placement par mois de l'année civile de 1964, y compris les postulants qui ont pu faire plus d'une demande, est le suivant: janvier, 398,043; février, 293,408; mars, 290,283; avril, 325,655; mai, 296,023; juin, 344,310; juillet, 349,349; août, 296,775; septembre, 316,718.

2. Aucun renseignement disponible. Les chiffres fournis par le S.N.P. représentent le nombre de demandes d'emploi reçues durant les mois civils tandis que les chiffres concernant l'effectif de la main-d'œuvre reflètent le nombre estimatif des chômeurs ou des personnes en quête d'emplois au cours d'une semaine donnée chaque mois. Les chiffres du S.N.P. ne reflètent pas non plus le nombre de chômeurs par rapport à l'effectif de la main-d'œuvre.

Voici, selon l'effectif de la main-d'œuvre, le nombre de chômeurs et de personnes en quête d'emplois au cours des semaines suivantes en 1964: 18 janvier, 466,000; 22 février, 467,000; 21 mars, 456,000; 18 avril, 403,000; 23 mai, 293,000; 20 juin, 282,000; 18 juillet, 265,000; 22 août, 247,000; 19 septembre, 218,000.

3. Aucun renseignement disponible quant aux périodes de deux semaines et quant au nombre de personnes placées. Le nombre des placements au cours des mois civils de 1964, y compris les postulants qui ont pu être placés plus d'une fois, est le suivant: janvier, 73,471; février, 66,673; mars, 74,756; avril, 104,380; mai, 109,669; juin, 109,134; juillet, 123,827; août, 111,407; septembre, 133,281.

TRAVAUX AGRICOLES À LA STATION DE L'ARC DE MOOSE-JAW

Question n° 2247—**M. Watson (Assiniboia)**:

1. A quel montant s'est élevé le contrat visant la culture, l'amendement du sol, l'ensemencement en avoine, la mise en herbe, la récolte de l'avoine et la mise en balles de la paille à la station de l'ARC de Moose-Jaw, à Moose-Jaw (Saskatchewan)?

2. Quelle était la superficie en acres à cultiver et à enherber?

3. Combien y a-t-on employé de tonnes d'engrais?

4. A-t-on mis ce travail en adjudication? Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon a-t-on annoncé les appels de soumissions?

5. Combien a-t-on reçu de soumissions et quel était le montant de chacune?

6. A qui a-t-on adjugé le contrat? Quel était le montant de ce contrat?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): En ce qui concerne la *Defence Construction (1951) Limited*, voici la réponse: 1. Un contrat a été octroyé pour le clôturer, le nivellement et l'ensemencement à la station de l'ARC de Moose-Jaw (Saskatchewan), le 29 mai 1964, à un coût estimatif de \$123,919.55, suivant les prix unitaires et les quantités prévues. Une partie de ce contrat, pour l'ensemencement du champ, a été cédée par le premier entrepreneur à un sous-traitant. Se trouvaient inclus la culutre, l'amendement du sol, l'ensemencement en avoine, la mise en herbe, la récolte de l'avoine et la mise en balles de la paille. On ignore à quel montant s'élevait ce sous-contrat.

2. Toute l'entreprise comprenait une superficie de 1,121 acres, dont 850 ont été cultivées et mises en herbe par le sous-traitant.

3. Environ 280 tonnes.

4. Oui. Un appel de soumissions pour toute l'entreprise a été publié dans les quotidiens et les hebdomadaires.

5. Six; \$123,919.55; \$139,929.45; \$148,465.76; \$152,158.00; \$152,530.45; \$155,841.00.

6. A la *Sprayturf Limited*, Delaware (Ontario)—\$123,919.55.

ONTARIO—CONTRIBUTION FÉDÉRALE À LA FORMATION MÉDICALE

Question n° 2252—**M. Howe (Hamilton-Sud)**:

Le gouvernement projette-t-il de contribuer financièrement à l'expansion annoncée récemment des services médicaux, dentaires et de formation des infirmières en Ontario et, dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure y contribuera-t-il?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le gouvernement fédéral n'a pas été officiellement informé des propositions détaillées de l'Ontario pour l'expansion des services médicaux, dentaires et de formation des infirmières. Cependant, les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont travaillé en étroite collaboration avec les fonctionnaires de l'Ontario, afin d'étudier attentivement les besoins en matière de services de santé. Cela fait partie d'un programme permanent d'évaluation des besoins.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, il espère pouvoir déterminer les besoins de l'ensemble du pays dans ce domaine. Cela fait partie de l'étude de la Commission royale d'enquête sur les services de santé.